



NOUVELLE-CALÉDONIE

PROVINCE NORD

B. P. 41
98860 - KONÉ

Téléphone 47.71.66
communication@province-nord.nc

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUE RADIO

A Koné, Nouméa et Lifou le 2 avril 2025

La chasse à la roussette et au notou en province Nord, en province Sud et en province des îles Loyauté pour l'année 2025

Les provinces Nord, Sud et îles Loyauté rappellent aux chasseurs que les roussettes et les notous sont des espèces fragiles.

Ils ne peuvent être chassés que durant **les samedis et les dimanches du mois d'avril exclusivement**.

Cette année :

- Le premier jour de chasse est le samedi 5 avril 2025.
- Le dernier jour de chasse est le dimanche 27 avril 2025.

Pour chaque chasseur, le prélèvement maximal autorisé est de cinq roussettes et cinq notous par samedis et cinq roussettes et cinq notous par dimanche du mois d'avril.

Il est interdit :

- de chasser sans être titulaire d'un permis de chasser,
- de chasser la nuit,
- de dépasser les quotas journaliers (5),
- d'utiliser des engins ou matériels prohibés pour la pratique de la chasse,
- de vendre ou d'acheter les roussettes et les notous

Consultez chaque province pour connaître les autres mesures réglementaires s'y appliquant.

La réglementation des provinces est consultable sur les sites internet des provinces.

La population de roussette est en diminution constante. Quatre-vingts pour cent (80%) des roussettes vont disparaître dans les trente prochaines années si elles ne sont pas mieux préservées.

Leur survie est l'affaire de tous, merci de respecter les quotas autorisés, pour aider les populations à se régénérer.



Pour plus d'information, contactez :

- Province Nord : ddee.contact@province-nord.nc ; 47 72 39
- Province Sud : 3dt.contact@province-sud.nc ; 20 34 00
- Province îles Loyauté : environnement@loyalty.nc ; 45 51 69